



Personne vulnérable,

Ne restez pas isolée,

SIGNALEZ-VOUS !

Le phénomène récent de forte chaleur nous invite à rappeler qu'il existe un registre au sein de notre commune qui est prévu pour répertorier le Nom et les coordonnées des personnes vulnérables aux fins d'actions et de prévention si nécessaire en cas de mise en place du plan canicule par les services de la préfecture.

Sillegny 07-2025





FICHE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNÉRABLES

Afin de protéger les populations des impacts sanitaires liés aux vagues de chaleur, il est indispensable dans un premier temps d'identifier les personnes fragiles et celles surexposées en vue de les sensibiliser aux gestes à adopter pour se protéger individuellement et protéger leurs proches et, dans un second temps, de mettre en place des mesures de protection collective.

La finalité exclusive de ce registre est de permettre l'intervention ciblée de la commune, des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence (PCS). A cette fin, la commune souhaite recueillir les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées qui ont fait une demande.

La démarche d'inscription étant volontaire et la déclaration facultative, aucun impératif d'exhaustivité ne s'attache à la constitution du registre nominatif.

Qui peut figurer sur le registre ?

Peuvent figurer, à leur demande, sur le registre nominatif :

- les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile,
- les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, résidant à leur domicile.

C'est pourquoi, la commission sociale de la Mairie souhaite recenser les personnes vulnérables et assurer la mise à jour des données collectées. Le registre des personnes vulnérables est un **registre nominatif et Confidentiel**, il comporte des informations relatives à l'identité, l'âge, l'adresse, les coordonnées téléphoniques et les personnes à prévenir en cas d'urgence,

Le Maire

Jean-Marc GRUNFELDER



DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNERABLES

La finalité exclusive de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Votre identité

Nom	
Prénom	
Date de naissance	

Vos coordonnées

Adresse	57 420 SILLEGNY
Téléphone	
Adresse e-mail	

Souhaite m'inscrire sur le registre en qualité de

<input type="checkbox"/>	Personne âgée de 65 ans et plus, résidant à mon domicile
<input type="checkbox"/>	Personne âgée de plus 60 ans reconnue inapte au travail, résidant à mon domicile
<input type="checkbox"/>	Personne adulte en situation de handicap



- Je m'inscris personnellement**
- Mon inscription est effectuée par un tiers**

Nom et Prénom :

Lien avec le (la) bénéficiaire :

Téléphone :

Mail :

Fait à _____ , le

Signature du tiers :

Personne·s de confiance à prévenir en cas d'urgence

Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

La mise en œuvre des plans de gestion décidée par le préfet dépend de la fiabilité des registres communaux, qui servent à identifier les personnes vulnérables et à limiter les conséquences sur leur santé,

**Merci de retourner cette fiche au secrétariat de la Commune "Commission Sociale"
1 rue de l'église 57420 SILLEGNY**